



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 13 février 2024 à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 611 334 situé au futur 259-261, Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la hauteur projetée de la résidence :

- Rendre réputé conforme la hauteur projetée de la résidence à 10,83 m, alors que la réglementation actuellement en vigueur stipule une hauteur maximale de 10 m, un excédent de 0,83 m;
- Permettre un logement accessoire situé au sous-sol ayant une superficie de 66m² alors que la réglementation applicable permet 55m² maximum (article 284, alinéa 2).

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 26 janvier 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier